



Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le

ID : 001-210101739-20250613-2025_108_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Mise à disposition d'une salle de réunion au centre Marius Cadoz entre la ville de Gex et l'association Ni Putes Ni Soumises, pour la période du 13 Juin 2025 au 12 Juin 2030 (3.6.)**

Service : *Population (PG-DQ)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la demande de l'association Ni Putes Ni Soumises Pays de Gex en date du 09 Mai 2025, sollicitant la mise à disposition de la salle de réunion du centre Marius Cadoz, sis 36 rue de Pitegny et appartenant à la ville de Gex,

VU la convention de mise à disposition jointe à la présente,

CONSIDÉRANT qu'il convient de déterminer les rapports entre la commune et l'association Ni Putes Ni Soumises Pays de Gex,

DÉCIDE

- DE SIGNER** la convention de mise à disposition précitée avec l'association Ni Putes Ni Soumises Pays de Gex, pour une durée de 5 années, du 13 juin 2025 au 12 juin 2030. La mise à disposition se fait à titre gracieux et représente un avantage en nature.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 13 Juin 2025.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 16 juin 2025 et publiée sur le site internet de la Ville le 16 juin 2025.